

STANDS & AMENAGEMENTS CATALOGUE



CONGRÈS ANNUEL
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET FRANCOPHONE
DE CHIRURGIE DE L'OBÉSITÉ
ET DES MALADIES MÉTABOLIQUES



BON DE COMMANDE SOFFCO.MM 2026

**Bon de commande à retourner par mail à
l'attention d'EduPartners
a.romeu@edupartners.fr
(date limite d'envoi : < 21/04/2026)**

CONTACT :	<input type="text"/>
MAIL :	<input type="text"/>
STAND : [] NU [] MODULAIRE	<input type="checkbox"/>
PACK STAND MODULAIRE EQUIPE :	
<hr/> SURFACE : _____ m ²	
[] PACK SILVER	
[] PACK GOLD	
[] PACK PLATINIUM	
NOM ENSEIGNE SUR STAND :	

NOM SOCIETE	
N° CD / PO	
Adresse Facturation	
N° de TVA intracommunautaire	
Merci de cocher l'item ci-dessous, si vous souhaitez voir la facture apparaître sans TVA	
<input type="radio"/> FACTURE SANS TVA / AUTOLIQUIDATION	

COMMENTAIRE :

**INFORMATIONS BANCAIRES BANQUE SOCIETE GENERALE
TITULAIRE DU COMPTE SAS EDUPARTNERS
DOMICILIATION (00061)
BANQUE GUICHET N° DE COMPTE CLE RIB
30003 00061 00027000292 45**

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)
IBAN FR76 3000 3000 6100 0270 0029 245
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
SOGEFRPP

TOTAL HT

Cachet de la Société

DATE
SIGNATURE

Reconnait avoir lu et approuvé les conditions générales d'admission en pages 34 et 35



ALIMENTATION ELECTRIQUE

Réf. : SOFGL_ELEC_2,2 Augmentation électrique 2,2kW monophasé **284,46 € HT**

Réf. : SOFGL_ELEC_3,6 Augmentation électrique 3,6kW monophasé **357,02 € HT**

Réf. : SOFGL_ELEC_11 Augmentation électrique 11kW monophasé **485,84 € HT**

Réf. : SOFGL_ELEC_22 Augmentation électrique 22kW monophasé **598,31 € HT**

Réf. : SOFGL_RAIL Rail équipé de spots x1 / 100 Watts pour 3m2

115,00 € HT

Réf. : SOFEDU_MLTP Multiprise

25,00 € HT

Réf. : SOFEDU_RAL Rallonge électrique

30,00 € HT

Commande à effectuer au plus tard < 21/04/2025

Avec 2,2kW , on peut brancher 1 ordinateur portable + 2 chargeurs GSM

ATTENTION ! Une machine à café consomme a elle seule 1kW.

Toute augmentation de puissance effectuée sur site, se verra supporter un surcoût de +20% par rapport aux tarifs initiaux.



REVETEMENTS DE SOL

La pose de moquette s'applique pour les stands nus ainsi que les stands modulaires.



RÉF. : SOFGL_MOQR_1



RÉF. : SOFGL_MOQV_1



RÉF. : SOFGL_MOQB_1



RÉF. : SOFGL_MOQG_1

MOQUETTE ROUGE
12.00 €/m²

MOQUETTE VERTE
12.00 €/m²

MOQUETTE BLEUE
12.00 €/m²

MOQUETTE GRISE
12.00 €/m²

Sans précision lors de la commande, par défaut le revêtement sera commandé en gris.

Pour toutes autres couleurs, merci de nous faire parvenir vos demandes avant le **13 avril 2025**.



STANDS NUS

Cet espace comprend la mise à disposition de l'espace nu sur lequel le stand est à construire en respect du marquage au sol.

(accepté à partir d'une surface minimum de 9m²).

Alimentation électrique 2,2kw sur fiche femelle.
L'augmentation de la puissance du boîtier électrique inclus est à commander en sus.

Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré, corbeille vidée)

3 badges exposants par tranche de 9m²

Hauteur maximum stand :

- 4 m stand sans mitoyenneté
- 3 m en mitoyenneté et un retrait de 1 m des stands voisins

Commande à effectuer au plus tard < **21/04/2025**

Stands Nus

560 € HT /m² jusqu'au **20 janvier 2026**

610 € HT /m² à partir du **21 janvier 2026**



STANDS MODULAIRES

L'équipement de ce stand comprend :

- 1 structure modulaire / (hauteur 2,50m) avec panneaux mélaminés blancs. Jonctions grises.
- 1 enseigne avec nom de la société
- 1 rail de 3 spots pour 9m²
- 3 badges exposants par tranche de 9m²
- 1 corbeille à papier

Alimentation électrique 2,2kw. L'augmentation de la puissance du boîtier électrique est à commander en sus.

Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré)

Commande à effectuer au plus tard < **21/04/2025**

Stands Modulaires

600€ HT /m² jusqu'au **20 janvier 2026**

650 € HT /m² à partir du **21 janvier 2026**

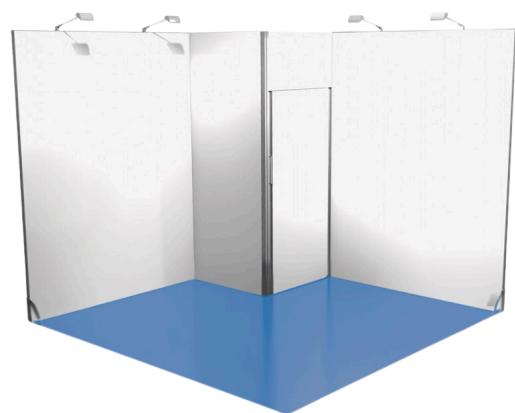


Photo non contractuelle

OPTION : Réserve stand modulaire

Réserve de stockage d'angle de 1,0 m x 1,0 m sur stand modulaire avec porte fermeture à clé.

1 porte + 1 cloison

Réf. : SOFGL_RES_1

246.00 € HT

Cloison mélaminée / modulaire supplémentaire

Réf. SOFGL_CLOI_1

52.00 € HT



PACK “STAND MODULAIRE EQUIPE”



6 485.00 € HT jusqu'au **20 janvier 2026**

6 935.00 € HT à partir du **21 janvier 2026**

L'équipement de ce pack comprend :

- 1 structure modulaire de 9m² / (hauteur 2,50m) en panneaux mélaminés blancs. Jonctions grises sans réserve
- 3 badges exposants par tranche de 9m²
- Moquette 9m² (coloris au choix)
- 1 enseigne avec nom de la société
- 1 rail de spots
- Alimentation électrique 2,2kw. L'augmentation de la puissance du boîtier électrique inclus est à commander en sus.
- Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré, corbeille vidée)

Mobilier inclus :

- 1 desk d'accueil + pose de vinyle sur comptoir (façade)
- 1 table haute carrée + 3 tabourets hauts
- 1 corbeille à papier

Commande à effectuer au plus tard < **21/04/2025**.

OPTION réserve : 246 € HT

- Réserve de stockage d'angle de 1,0 m x 1,0 m sur stand modulaire avec porte fermeture à clé / 1 porte + 1 cloison

Total pack “stand modulaire équipé” + réserve :

6 731.00 € HT jusqu'au **20 janvier 2026**

7 181.00 € HT à partir du **21 janvier 2026**



ESPACE PRIVATISE

Proposition sur devis

Espace privatisé attenant à votre stand à partir d'une surface de 15 m² en cloison modulaire au sein de l'espace exposants

Exemple de configuration :

- Chauffeuse x 3 et 1 table basse
- Tabourets x 3 et 1 table haute
- 1 machine à café
- 1 mini frigo
- Revêtement moquette au sol
- 1 Porte manteau
- Habillage de 4 cloisons en vinyles (dimension se reporter à la page "habillage cloisons modulaire vinyle").
- Alimentation électrique
- Cloison modulaire et porte (fermeture à clé).
- Restauration sur demande



Photo non contractuelle

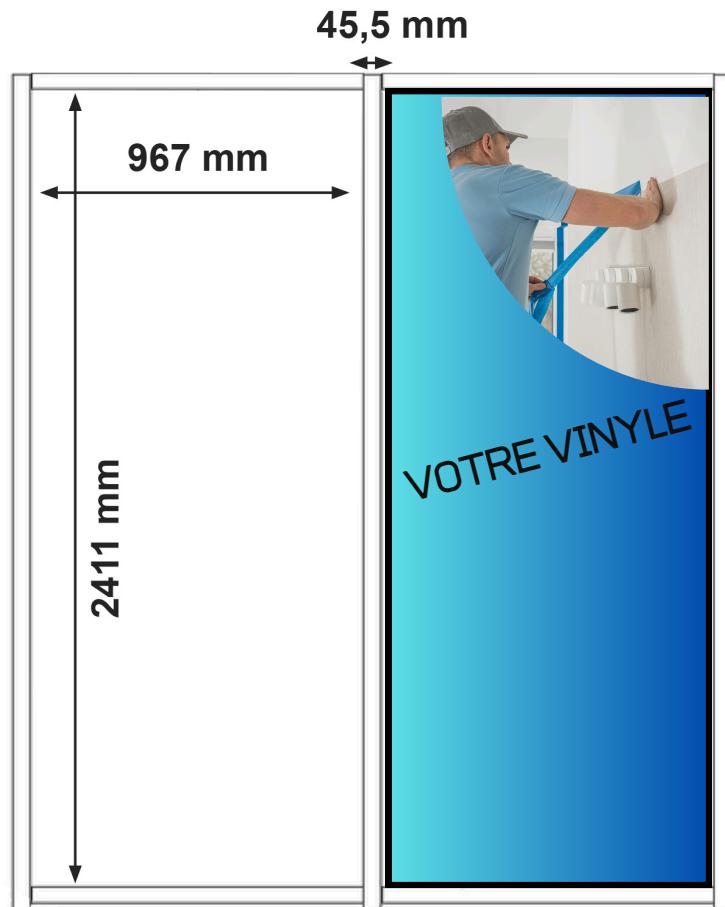
Commande à effectuer au plus tard < **21/04/2025**



HABILLAGE CLOISONS MODULAIRES / VINYLE

Veuillez à respecter l'ordre des visuels en fonction de l'emplacement de la porte de votre réserve comme ci-dessous. Fournir un visuel par panneau dans les dimensions prévues.

Fichier PDF haute résolution à fournir avant le **31 mars 2026** à l'adresse suivante : graphisme@edupartners.fr



Potelets / Jonctions en alu gris : 45,5mm
Cloisons / Panneaux blancs

Dimensions adhésif sur les cloisons : **2411 x 967 mm**

Merci de prévoir la séparation de 45,5mm entre les cloisons lors de la conception, notamment si les visuels se prolongent d'une cloison à l'autre.

1 CLOISON - 198€ HT

2 CLOISONS - 396 € HT

De 3 à 5 CLOISONS - Remise de 5%

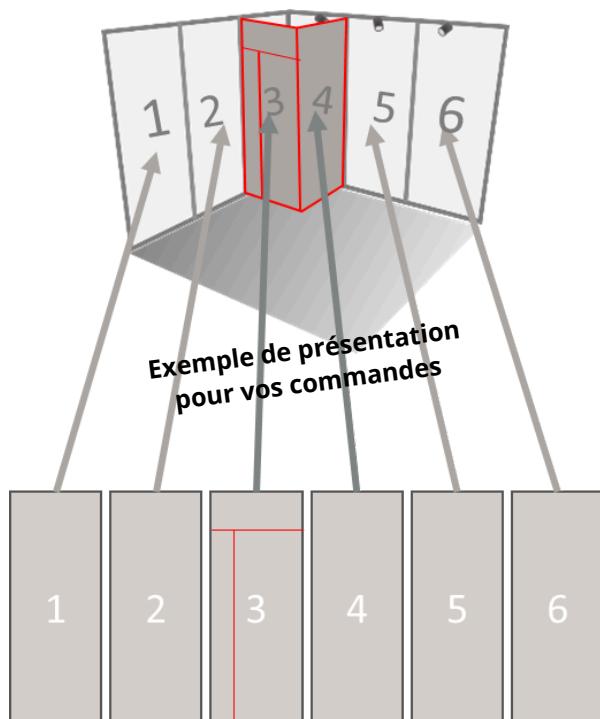
De 6 à 9 CLOISONS - Remise de 15%

Supérieur à 10 CLOISONS - Nous consulter

Réf : SOFDOM_VINL_CLOI

Réserves de 1m² : ouverture vers l'extérieur

Numérotation de gauche à droite

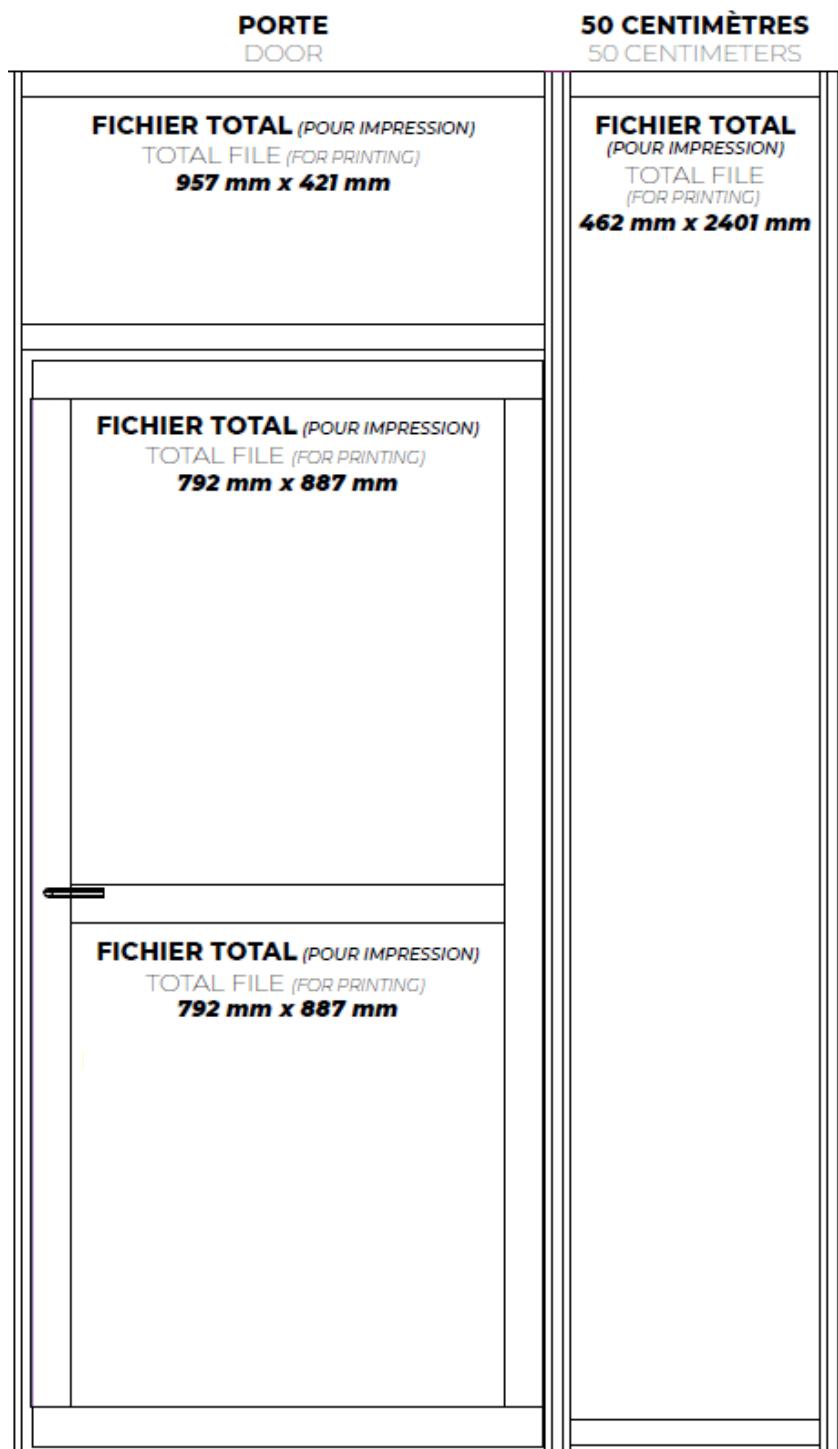




HABILLAGE PORTES / VINYLE

Veillez à respecter l'ordre des visuels en fonction de l'emplacement de la porte de votre réserve comme ci-dessous. Fournir un visuel par panneau dans les dimensions prévues.

Fichier PDF haute résolution à fournir avant le **31 mars 2026** à l'adresse suivante : graphisme@edupartners.fr



Potelets / Jonctions en alu gris
Cloisons / Panneaux blancs

Dimensions des fichiers à fournir :

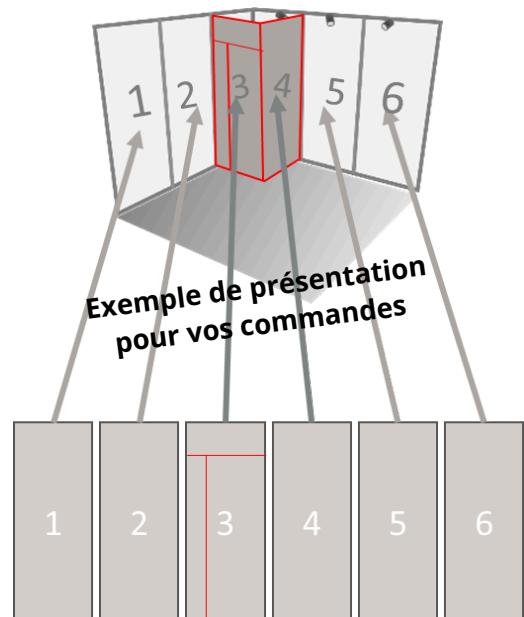
- Porte - panneau haut : **957 x 421 mm**
- Porte - panneau milieu : **792 x 887 mm**
- Porte - panneau bas : **792 x 887 mm**
- Panneau fixe (50 cm) : **462 x 2401 mm**

Pour les éléments visuels : dimensions parties visibles à prendre en compte.

Réf : SOFDOM_VINL_CLOI

Réserves de 1m² : ouverture vers l'extérieur

Numérotation de gauche à droite





HABILLAGE COMPTOIR / VINYLE

Fournir un visuel dans les dimensions prévues en fichier PDF haute résolution à fournir avant le **31 mars 2026** à l'adresse suivante : graphisme@edupartners.fr



POSE DE VINYLE SUR COMPTOIR

Réf : SOFDOM_VINL_DESK_102_F

Pose de vinyle sur comptoir en façade

Façade H 93 cm x L 92 cm

135.00 € HT

COMPTOIR Façade



COMPTOIR Façade + côtés



Réf : SOFDOM_VINL_DESK_102_FC

Pose de vinyle sur comptoir intégral (façade + côtés)

Côtés H 93 cm x L 33,5cm

Façade H 93 cm x L 92 cm

155.00 € HT



HABILLAGE COMPTOIR / VINYLE

Fournir un visuel dans les dimensions prévues en fichier PDF haute résolution à fournir avant le **31 mars 2026** à l'adresse suivante : graphisme@edupartners.fr



POSE DE VINYLE SUR COMPTOIR

Réf : SOFDOM_4EX_DESK_120_F

Pose de panneau sur comptoir en façade

H 50 cm x L 90 cm

85.00 € HT

DESK Bois 120 Façade



Réf : SOFDOM_4EX_DESK_170_F

Pose de panneau sur comptoir en façade

H 50 cm x L 130 cm

105.00 € HT

DESK Bois 175 Façade



Ecrans TV plat 43" sur pied

43 pouces

TV + Support sur 2 jours

Réf. : SOFGL_SCRN_43

660.00 € HT

Ecrans TV plat 55" sur pied

55 pouces

TV + Support sur 2 jours

Réf. : SOFGL_SCRN_75

1 490.00 € HT

Ecrans TV plat 55" sur pied

55 pouces

TV + Support sur 2 jours

Réf. : SOFGL_SCRN_55

860.00 € HT



(Photo non contractuelle)

Machine à café

L 16,5 cm x H 29,5 cm x P 37 cm

Machine à grain 2KG + gobelets + touillettes + sures x100

Réf. : SOFMBY_CAFE_1

180.00 € HT



(Photo non contractuelle)

REFRIGERATEUR 1 (130L)

H 85 cm L 55 cm P 58 cm

Réf. : SOFMBY_FRIG_1

132.00 € HT



REFRIGERATEUR 2 (80L)

H 83 cm L 47,5 cm P 48 cm

Réf. : SOFMBY_FRIG2

158,40 € HT



(Photo non contractuelle)



RÉF. : SOFMBY_CHAI_1

CHAISE BLANCHE 1

44 cm x 49 cm / H 78 cm

48.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_CHAI_2

CHAISE TRANSPARENTE 2

51 cm x 45 cm / H 81 cm

50.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_CHAI_3

CHAISE BLANCHE 3

L 47 cm x H 72 cm x P 46 cm

52.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_CHAI_4

CHAISE BLEUE 4

L 47 cm x H 72 cm x P 46 cm

52,00 € HT



RÉF. : SOFMBY_CHAI_5

CHAISE ROUGE 5

L 47 cm x H 72 cm x P 46 cm

52,00 € HT



RÉF. : SOFMBY_FAUT_1

FAUTEUIL ROUGE 1

L 78 cm x l 71 cm x H 70,5 cm / H assise 45 cm

126.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_FAUT_2

FAUTEUIL GRIS 2

L 78 cm x l 71 cm x H 70,5 cm / H assise 45 cm

126.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABO_1

TABOURET HAUT NOIR 1

40 cm x 44 cm / H 95 cm

68.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABO_2

TABOURET HAUT BLANC 2

40 cm x 44 cm / H 95 cm

68.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABO_3

TABOURET HAUT BLANC 3

L 47 cm x H 96 cm x P 46 cm

65.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABO_4

TABOURET HAUT BLEU 4

L 47 cm x H 96 cm x P 46 cm

65.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABO_5

TABOURET HAUT ROUGE 5

L 47 cm x H 96 cm x P 46 cm

65.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABLE_REC_1

TABLE RECTANGLE 1

L 140 cm x H 60 cm

84.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABLEO_1

TABLE HAUTE CARRÉE 1

Plateau 70 cm x 70 cm / H 110 cm

142.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABLEO_2

TABLE HAUTE RONDE 2

Plateau 80 cm / H 110 cm

142.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABL_1

TABLE RONDE 1

Plateau 80 cm / H 74 cm

95.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABL_2

TABLE CARREE 2

Plateau 70 cm x 70 cm / H 75 cm

95.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_TABL_BAS_1

TABLE BASSE 1

Plateau 60 cm / H 35 cm

95.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_DESK_102

DESK 102

L 102 cm x P 40 cm / H 100 cm
Meuble sans serrure

195.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_CAISS_1

RANGEMENT MÉTALLIQUE

L 80 cm x H 83 cm x P 30 cm
Rangement à placer sous "Desk 102" fermeture à clef

105.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_COMPT_VIT_1

DESK VITRÉ

L 110 cm x H 90cm x P 50 cm
Comptoir vitré avec rangement sans serrure

384.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_DESK_175_BOIS

DESK BOIS 175

L 175 cm x H 110 cm x P 60 cm
Meuble avec étagère sans serrure

247.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_DESK_120_BOIS

DESK BOIS 120

L 120 cm x H 110 cm x P 50 cm
Meuble avec étagère sans serrure

195.00 € HT



RÉF. : SOFMBY_ETARES_1

ETAGERE NOIRE 1

L 120 cm x H 187.5 cm x P 45 cm

55,80 € HT



RÉF. : SOFMBY_PRES_1

PORTE DOCUMENT NOIR 1

L 28,5 cm x P 68 cm x H 170 cm

95,60 € HT



RÉF. : SOFMBY_PMANT_1

PORTE MANTEAU BLANC 1

Ø 58 cm x H 175 cm

33,60 € HT



RÉF. : SOFMBY_CORB_1

CORBEILLE NOIRE 1

9,00 € HT



RÉF. : SOFMBY_FONTO_1

FONTAINE A EAU

Capacité de 18 Litres

156€ HT

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPOSANTS

Article 1 :

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions des conditions générales, la réglementation du lieu et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Article 2 :

Les candidatures et bons de commande sont à adresser à : EduPartners – 66 avenue Georges Clémenceau – Le Perreux sur Marne.

Article 3 :

Les demandes de réservation, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bons de commandes fournis par EduPartners. Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% TTC du total (par virement à l'ordre d'EduPartners). Une facture d'acompte de 50% TTC sera envoyée en retour.

Règlement du solde 10 semaines minimum avant la date de la manifestation. Pour toute demande après cette date, l'intégralité du montant est due à la réservation.

Article 4 :

Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners.

Article 5 :

Le certificat d'admission est nominatif, inaccessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du lieu une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation de l'événement et EduPartners.

Article 6 :

Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand attribué à l'exposant.

Article 7 :

Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture des Journées, le Comité d'Organisation de l'événement et EduPartners, qui se réservent le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un exposant 8 semaines avant le premier jour du congrès, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50%. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

Article 8 :

Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes déteriorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Ils seront responsables directement vis-à-vis du lieu, le Comité d'Organisation et EduPartners ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

Article 9 :

Le plan de l'exposition est établi par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners qui répartissent les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus possible des désirs exprimés par les exposants. Le plan d'exposition et le dossier exposant reprenant les informations techniques seront envoyés dans les meilleurs délais.

Article 10 :

Si le Comité d'Organisation des journées et EduPartners se trouvent dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Installation et décoration des stands :

Article 11 :

Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant les 23, 24 mai SOFGL durant toute la durée de l'événement. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Article 12 :

Les exposants devront se conformer aux instructions du lieu et EduPartners, pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises et notamment, pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte de l'établissement.

Article 13 :

Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et installé sur leur stand. Le Comité d'Organisation et EduPartners déclinent toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

Sécurité :

Article 14 :

D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité dictée par la Préfecture. Ces éléments figureront dans le dossier technique qui sera adressé aux exposants.

Article 15 :

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques (Comité d'organisation des journées) et techniques (EduPartners) ainsi que contre les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

Article 16 :

Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners auront le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement.

Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Article 17 :

Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Comité d'Organisation des Journées et EduPartners pourront disposer de la façon qui leur conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

Article 18 :

En cas de force majeure, les dates du congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou celles-ci pourront être purement et simplement annulées. Dans ces conditions, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité au Comité d'Organisation et à EduPartners, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

Article 19 :

Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners ne pourront être tenus responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Article 20 :

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MOBILIER

Les conditions générales de location stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance du client et font la loi des parties. Toute location vaut acceptation de ces conditions générales de location sans réserve par le client.

I / Commande

Toute commande pour être valable doit faire l'objet de l'approbation d'Edupartners. Le client doit passer sa commande via le bon de commande. La commande ne deviendra définitive qu'après la signature par le client du devis émis par Edupartners. Il en sera de même pour toute demande de modification et / ou de commande complémentaire. Le règlement de la totalité de la commande, incluant l'assurance, devra être joint à la commande. Toute commande non accompagnée de son règlement ne pourra être honorée. A défaut, la prise en compte de la commande pourrait être compromise.

II / Modification – annulation

Selon la disponibilité des stocks et les délais de réalisation de la prestation, Edupartners se réserve la possibilité de fournir en lieu et place du mobilier commandé, un mobilier de remplacement de qualité identique. Le client sera réputé l'accepter en l'absence d'un refus de sa part dès réception de la confirmation de commande. Aucune modification de commande ne pourra être acceptée dans les 24 heures précédant la livraison. Toute annulation de commande même partielle restera intégralement facturée. A titre dérogatoire, Edupartners pourra accepter par écrit l'annulation qui entraînera en tout état de cause l'émission d'une facture d'indemnité correspondant à 20% HT du montant total de la commande.

III / Tarifs – règlement

Tous les prix indiqués par Edupartners s'entendent en euros, hors taxes, sans escompte pour une durée de location inférieure à 10 jours. Sauf conventions particulières, le règlement de la totalité du montant ttc de la commande, incluant la participation à l'assurance, devra être joint à celle-ci et sera payable par chèque ou virement.

IV / Intérêts de retard

En cas de retard de paiement, le client sera redevable de plein droit, sans mise en demeure, d'une pénalité de retard, égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal, applicable en accord avec la loi du 31 décembre 1992.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. – Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

A défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance, les autres factures échues ou non échues deviendront immédiatement exigibles sans mise en demeure ou autre formalité.

V / Livraison – reprise

La livraison du matériel loué est effectuée par le prestataire du centre de congrès, prestataire d'Edupartners, selon les conditions indiquées dans la confirmation de commande transmise au client. La livraison est prévue au plus tôt la veille de la manifestation et la reprise au plus tard le lendemain de la manifestation (sauf conditions spéciales). Le client est responsable du mobilier loué de sa livraison à sa reprise. Le mobilier loué en bon état devra être utilisé conformément à sa destination et le client s'engage à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Le client est responsable de toute détérioration, perte ou vol éventuel du mobilier. Le client prendra toute disposition en vue de se garantir contre ces risques et d'une manière générale tout sinistre dont il sera tenu responsable. Tout matériel cassé ou manquant ainsi que tout dommage seront facturés. De convention expresse, le matériel sera repris dès la fermeture de la manifestation. Le locataire devra en conséquence prendre toutes dispositions en ce sens et notamment retirer toute documentation ou autre objet lui appartenant ou à ses visiteurs. Edupartners ne saurait en aucun cas être tenu responsable de la disparition, détérioration ou autre dommage de tout objet ou autre que le client n'aurait pas retiré du matériel loué. Toute contestation sur la qualité ou la quantité du mobilier loué doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 24 heures après la livraison. Passé ce délai aucune contestation ne sera admise.

VI / Assurance

Les exposants sont responsables du matériel loué et installé sur leur stand. EduPartners décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet. L'exposant renonce à tout recours contre les organisateurs et les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) et ou loué ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

VII / Clause Pénale

Si la carence du client rend nécessaire un recouvrement judiciaire, le client s'engage à régler, en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 20% du montant principal HT de la créance.

VII / Loi applicable et attribution de juridiction

Les contrats conclus par Edupartners sont régis par la loi française. En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution des présentes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, le tribunal de commerce est seul compétent.



A retourner à m.jansen@edupartners.fr avant le **20/04/2026**

Société :

Adresse de facturation :

Pays :

Code postal :

N° TVA intracommunautaire :

Contrat de fonction :

Le signataire, dûment habilité, renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques ainsi que contre le propriétaire des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts,...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs permanents ou vacataires présents pendant la manifestation.

Nom et fonction du signataire :

Cachet de la société

**Signature avec la mention manuscrite
“lu et approuvé”**



CONGRÈS ANNUEL
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET FRANCOPHONE
DE CHIRURGIE DE L'OBÉSITÉ
ET DES MALADIES MÉTABOLIQUES

CONGRÈS
SOFFCO.MM
2026 Parc Chanot
21-22 MAI

